

# Aménager, c'est faire des choix

**Rencontre  
Rue de l'Avenir  
14 mars 2013**

**Rennes**

**Gilles Blanchard**

**Cete de l'Ouest/DIMER/GSR0**



Aménager,  
c'est faire des  
choix



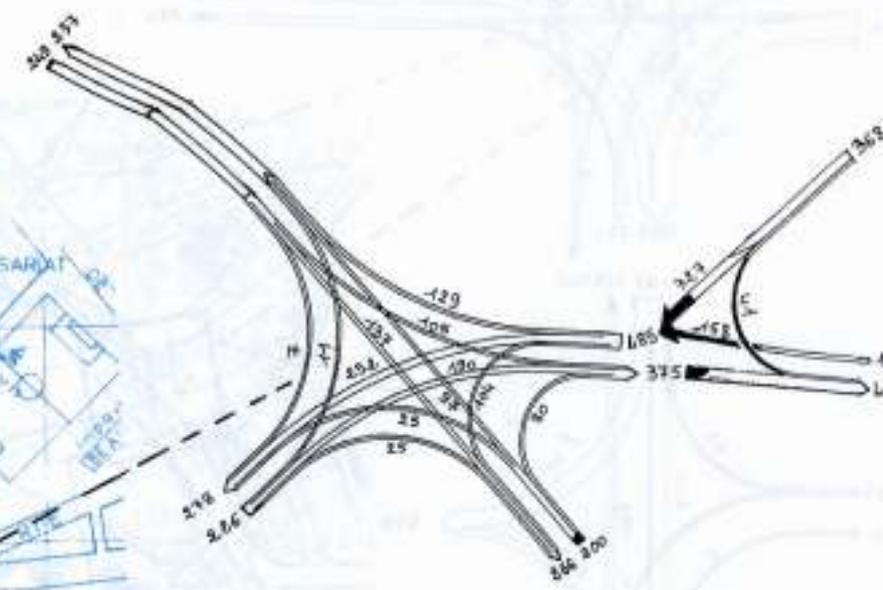
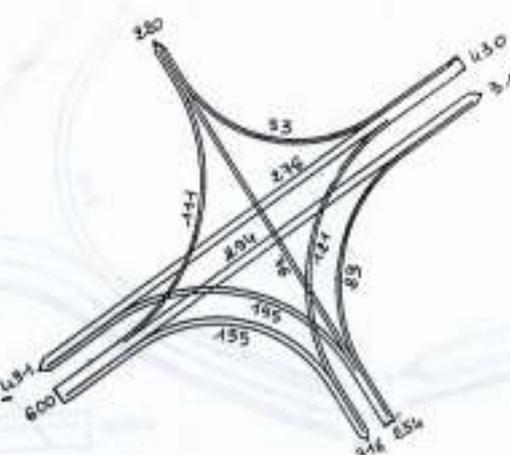
- En finir avec la Rue routière
- Un Code de la Rue en marche
- Lorsque la voirie évolue, la ville évolue...

période hivernale  
(16h45 à 17h45) trafic UVP



Rapport de 71 pages avec

- 59 pages sur débit trafic
- 5 pages sur stationnement
- 1 page sur accidents
- 1 page vitesses
- 3 pages piétons



# Aménager c'est faire des choix



1,30

7,50

1,30



FLEURS

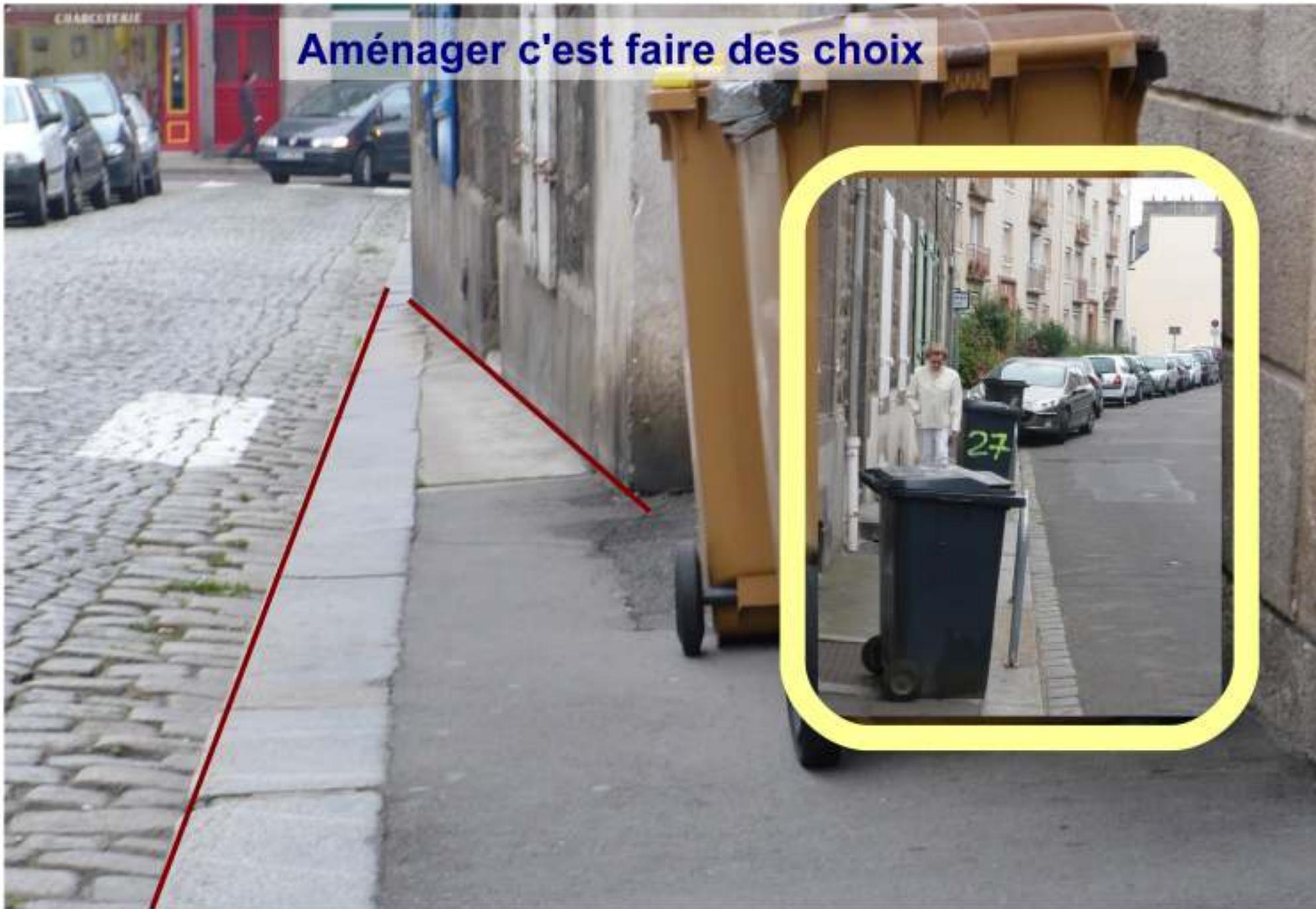
CMB

Crédit Mutuel de Belgique

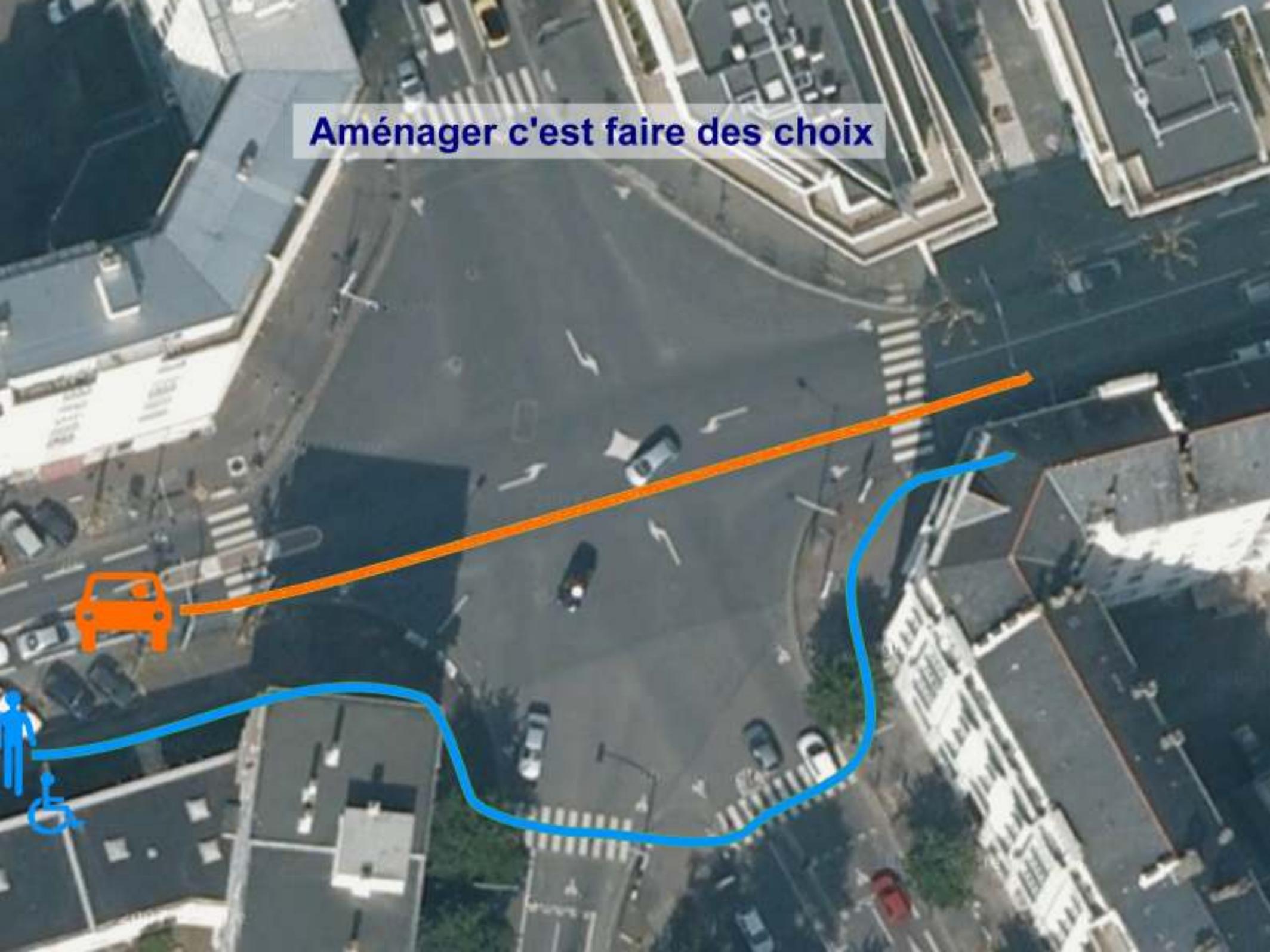
Centre de Services



Aménager c'est faire des choix



Aménager c'est faire des choix







7859ZS29

VERALTES

S

Pizzeria de l'An

CAFETERIA

# Une attente citoyenne européenne



**PG\_Bill** · a month ago

It's not just about safety - though that's important. It's time to give the streets back to the people who live in them. When I was a lad (about 300 years ago) we played in the street - you don't see that now. Adults would stop and chat; you do still see some of that, but not as much.

And pedestrians and cyclists have a right to go about their business without the fear of being mown down.

7 ^ | 1 v · Share >





**Photo Extrait Projet Bambini – ARENE Ile de France**

- En finir avec la Rue routière
- Un Code de la Rue en marche
- Lorsque la voirie évolue, la ville évolue...

# Décret du 30 juillet 2008

*Clarification des devoirs de l'automobiliste*

- **Art R.412-6 du code de la route :**

L'automobiliste "doit, à tout moment, adopter un comportement prudent et respectueux envers les autres usagers des voies ouvertes à la circulation.

Il doit notamment faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables."



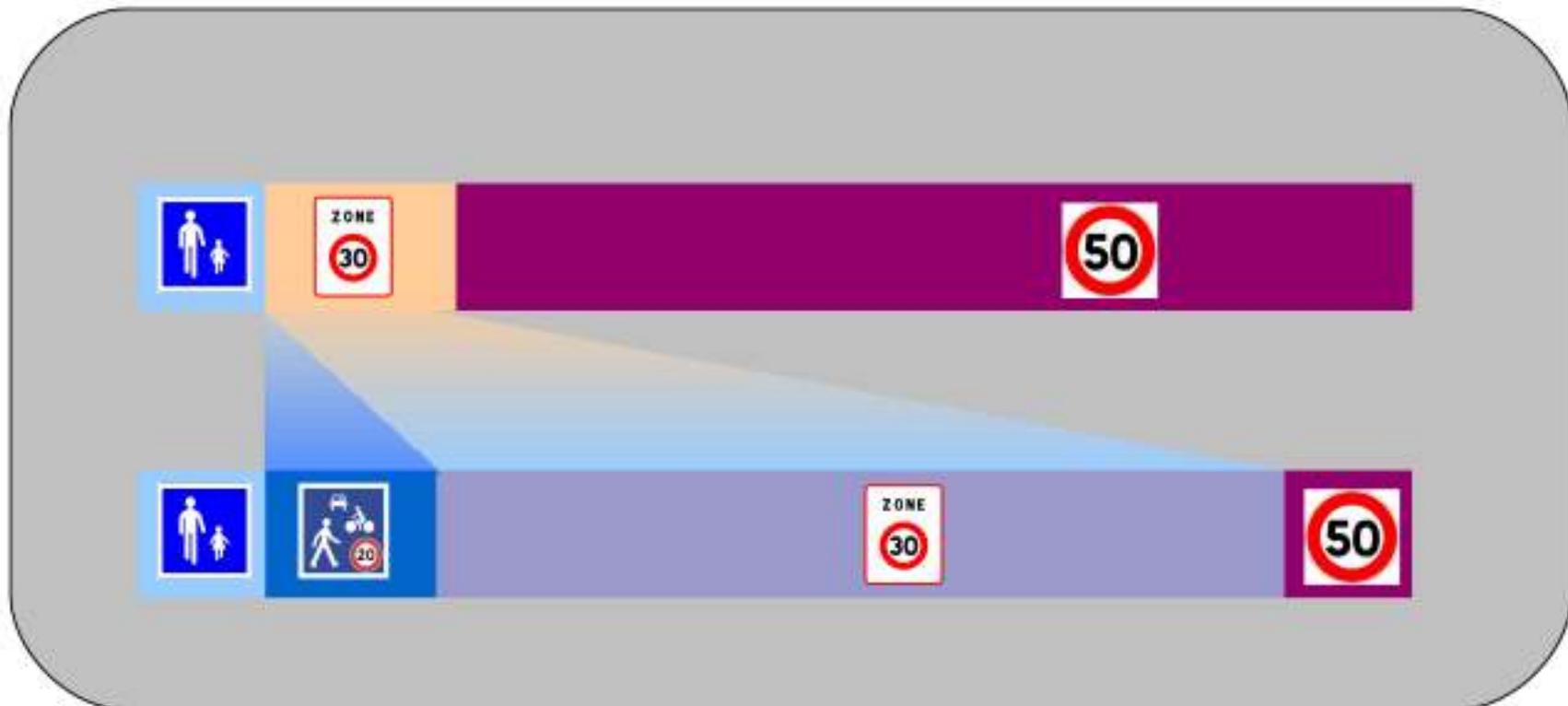
# Décret du 30 juillet 2008

Clarification des réglementations

 <p>aire piétonne</p>	 <p>zone de rencontre</p>	 <p>zone 30</p>	<p><b>D 906</b></p>  <p>agglomération</p>	 <p>section 70</p>
<p>Au pas pour tous les véhicules Destinée aux piétons</p>	<p>limitée à 20 km/h Priorité aux piétons</p>	<p>limitée à 30 km/h Partage apaisé</p>	<p>limitée à 50 km/h</p>	<p>section limitée à 70 km/h</p>
 <p>Circulation</p> <p>Vie locale</p>	 <p>Circulation</p> <p>Vie locale</p>	 <p>Vie locale</p> <p>Circulation</p>	 <p>Vie locale</p> <p>Circulation</p>	 <p>Vie locale</p> <p>Circulation</p>
				

# Décret du 30 juillet 2008

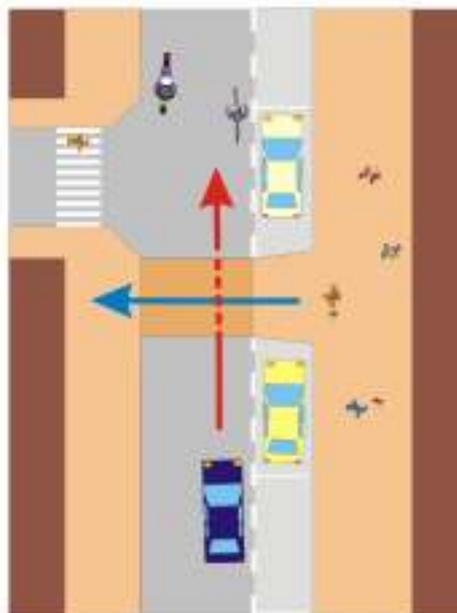
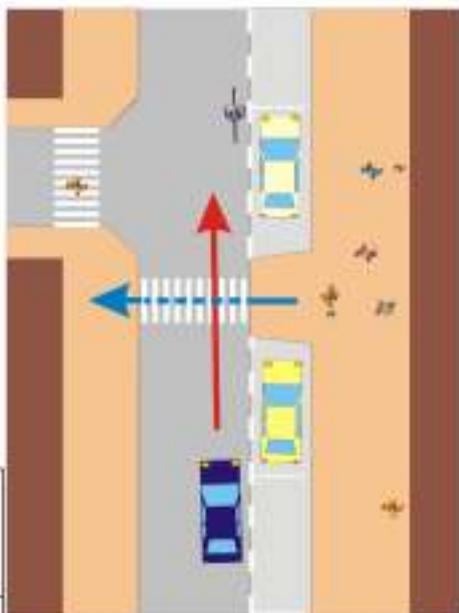
*Utilisation des évolutions réglementaires*





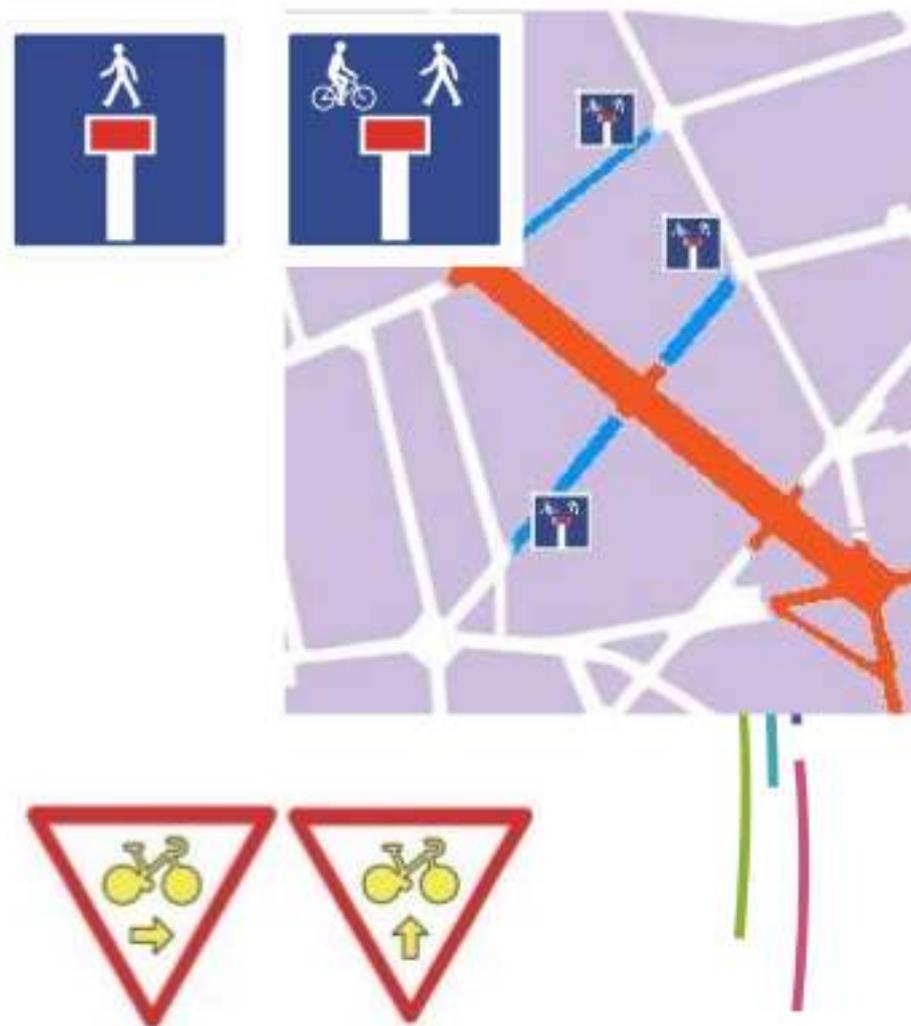
# Décret du 12 novembre 2010

- Pour les automobilistes : le principe de prudence renforcé envers les piétons
- Trottoir traversant



# Encore de nouveaux panneaux

- impasse pour les véhicules motorisés mais comportant une issue pour les piétons et les cyclistes
- Cédez le Passage Cycliste au Feu



# Nouvelles logiques d'aménagement

Passer du

« penser aux piétons » à « **penser piétons** »

« penser aux cyclistes » à « **penser cyclistes** »

tout en pensant aux voitures



- En finir avec la Rue routière
- Un Code de la Rue en marche
- Lorsque la voirie évolue, la ville évolue...

# Exemple COMMER (53)



Traversée routière  
Des espaces avant tout dédiés à la voiture

**Choix volontaristes d'aménagement de toute la traversée en zone 30 avec des espaces piétons confortables (voie 5,50m trottoirs >2m)**

Un aménagement qui renforce la sécurité routière (réduction de la vitesse, zone 30, sécurisation des cheminements piétons)

- Plus de piétons
- Des façades commerciales qui redeviennent attractives
- Des commerces qui vont mieux (boulangerie, coiffeur,..)



# Exemple de La Chevrolière(44)



Absence d'aménagement de modération des vitesses, de trottoirs = vitesses importantes, inadaptées

La municipalité a voulu transformer cette ROUTE en RUE apaisante (espaces piéton larges, perte de priorités VL,.....).

Un changement radical dans le comportement des usagers.

- Les vitesses sont apaisées
  - Les piétons se déplacent plus sereinement.
  - Les enfants se rendent désormais seuls jusqu'à l'arrêt de bus scolaire.
  - Les habitants réapprennent à communiquer, à se connaître.
- Les personnes âgées ont désormais leur lieu de rencontre sous le pin.



« Le lien social se reforme. De nouveaux projets dans la rue vont trouver le jour grâce aux échanges entre riverains tel que la réhabilitation du four à pain qui servait autrefois à l'ensemble du village. » Yvon Lesage Adjoint au Maire Travaux

# Exemple ROUILLON (72)



2 rues et 2 places qui étaient un lien entre un centre « services » et un centre « commercial » transformée en Zone de rencontre

On re-découvre la marche et le vélo





# Merci